



## Dispositions de la garantie

### Conditions générales de la garantie à vie limitée de Big Green Egg

**1. Le « BIG GREEN EGG » :** Chaque appareil de cuisson en céramique « Big Green Egg® » bénéficie d'une garantie à vie limitée pièces et main d'œuvre sur tous les composants en céramique (y compris la base, le dôme avec cheminée, le chapeau d'étouffement, le foyer et l'anneau d'espacement) destinée à l'acheteur ou au propriétaire initial ayant fait l'acquisition du produit auprès d'un revendeur agréé et qui a procédé à l'enregistrement de sa garantie comme stipulé. La présente garantie reste en vigueur aussi longtemps que l'acquéreur initial demeure propriétaire de l'EGG® ou du composant couvert, à l'exception d'autres pièces en céramique, en métal et en bois qui sont couvertes comme indiqué ci-après. Par ailleurs, ladite garantie vient s'ajouter à vos droits légitimes et ne saurait les affecter.

**2. ACCESSOIRES EN CÉRAMIQUE :** Le Porte-plat (ConvEGGtor) ou la Pierre à pizza/de cuisson portant la marque commerciale « Big Green Egg » bénéficient d'une garantie limitée de trois (3) ans pour l'acheteur initial. Ces composants en céramique ne sont pas garantis contre le bris dû à une chute ou une utilisation inappropriée.

**3. COMPOSANTS MÉTALLIQUES :** Les composants en métal, en acier inoxydable et en fonte de l'EGG (y compris les bandeaux métalliques, l'articulation à charnière, le chapeau métallique double fonction, la grille de cuisson, la grille de foyer et la porte de tirage) bénéficient d'une garantie limitée de cinq (5) ans pour l'acquéreur initial.

Big Green Egg s'efforce d'utiliser des matériaux qui résistent à la rouille ainsi que des peintures haute température sur toutes les surfaces métalliques. Les matériaux métalliques et les revêtements de protection peuvent toutefois être endommagés par des rayures de surface ou par l'exposition à des substances et à des conditions qui échappent au contrôle de Big Green Egg. Le chlore, les fumées industrielles, les produits chimiques, les engrais, l'humidité extrême, les pesticides pour les pelouses et le sel comptent parmi les substances qui peuvent, entre autres, provoquer la corrosion des peintures et des finitions des revêtements des parties métalliques. Pour ces raisons, la garantie des composants en métal, en acier inoxydable et en fonte ne couvre pas LA ROUILLE, L'OXYDATION, LA DÉCOLORATION ou d'autres ALTÉRATIONS, à moins que ces dernières ne se traduisent également par une perte d'intégrité structurelle ou une défaillance desdits composants de l'EGG.

**4. COMPOSANTS EN BOIS :** Les pièces en bois, y compris les dessertes EGG Mates et les tables Big Green Egg, bénéficient d'une garantie limitée d'un (1) an pour l'acquéreur initial. Les altérations normales dues aux intempéries et aux conditions atmosphériques ou les craquelures des produits en bois ne sont pas couvertes sauf en cas de perte d'intégrité structurelle.

**VEUILLEZ NOTER :** Ne pas placer un EGG directement sur une surface combustible ou à proximité, ou une terrasse en bois, une table ou tout autre support, sans l'utilisation d'un berceau métallique ou d'un berceau métallique de table Big Green Egg, ou sans utiliser une quelconque autre barrière ignifuge ou réfractaire telle qu'un pavé en béton de 2 pouces (5 cm) d'épaisseur disposé sous l'EGG, car ceci annulerait la garantie, et Big Green Egg décline expressément toute responsabilité pour tous dommages directs ou indirects, connexes ou fortuits qui pourraient en résulter. Veuillez consulter la section.

**5. JAUGE DE TEMPÉRATURE ET JOINT :** Les joints et la jauge de température bénéficient d'une garantie limitée d'un (1) an destinée à l'acquéreur initial.

**6. DIVERS :** D'autres composants ou accessoires Big Green Egg acquis auprès d'un revendeur agréé Big Green Egg peuvent également bénéficier de certaines garanties – veuillez consulter les détails spécifiques à chaque article.

**7. CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE :** Ces garanties se basent sur une utilisation et un entretien de type résidentiel normal et raisonnable de l'EGG. L'utilisation commerciale et les applications connexes bénéficient d'une garantie limitée d'un (1) an. La garantie ne s'applique pas à un quelconque dommage ou à une quelconque avarie fortuite ou accidentelle, ou à un quelconque préjudice causé par : le transport ; une chute ; les défauts de montage ; les supports inadéquats ; toute tentative de suspendre l'EGG par tout moyen autre qu'un berceau approuvé par Big Green Egg, ou une surface solide non combustible sous la base ; l'utilisation commerciale ; les modifications ; les transformations ; la négligence ; l'utilisation inappropriée ; les défauts d'entretien/de maintenance ; les dangers de la circulation ; l'usure normale et raisonnable ; ou les catastrophes naturelles. La garantie ne couvre pas les rayures, bosses, éclats de peinture, craquelures, les apparences ou les défauts cosmétiques mineurs du vernis extérieur qui n'affectent pas le fonctionnement de l'EGG.

Les unités Big Green Egg et les produits associés achetés chez des revendeurs non agréés, des tiers non autorisés ou acquis via des canaux de vente au détail non autorisés ne sont pas couverts par cette garantie.

**Veillez noter :** Lorsqu'un consommateur achète auprès d'une source non agréée, même si celle-ci opère sous forme de commerce tout à fait légitime proposant des produits sous emballage d'usine fermé avec des cartes de garantie vierges (sans être un revendeur agréé), il achète, aux termes de la loi, des produits d'occasion. Lorsqu'un individu achète chez un revendeur ou un détaillant non agréé, ou auprès d'un revendeur en ligne non agréé, il achète presque toujours des articles sans garantie du fabricant indépendamment des déclarations ou revendications faites par le vendeur. Il s'agit ici du règlement publié par bon nombre de marques et de sociétés, pas uniquement Big Green Egg.

**8. DATE DE COUVERTURE :** La couverture de cette garantie commence lorsqu'un EGG acheté auprès d'un revendeur agréé est enregistré sur le site [biggreenegg.eu](http://biggreenegg.eu) par l'acquéreur ou le propriétaire initial, conformément aux termes de la présente garantie. Si vous êtes dans l'impossibilité d'enregistrer votre EGG sur le site web, un revendeur agréé pourra vous fournir un formulaire à remplir et à renvoyer à Big Green Egg. Une preuve d'achat valable établie par un revendeur agréé sera requise pour faire valoir la garantie.

**9. COUVERTURE AU TITRE DE LA GARANTIE :** Les composants originaux Big Green Egg qui s'avèrent être défectueux au niveau des pièces ou de la main d'œuvre, et qui sont couverts au titre d'une garantie valable et enregistrée, seront remplacés ou réparés à la seule discrétion de Big Green Egg et sans frais en ce qui concerne l'article ou le composant sous garantie, sous réserve des conditions générales de la présente garantie.

**10. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE :** Pour toute assistance sous garantie, contactez le revendeur agréé auprès duquel l'article a été acheté.

Pour ce qui est des unités EGG achetées hors d'Europe, les réclamations au titre de la garantie sont traitées par un revendeur ou un distributeur agréé dans le pays où l'achat a été effectué. Veuillez consulter la section INTERNATIONAL du site web BigGreenEgg.com pour trouver un distributeur international Big Green Egg agréé dans votre région. Les réclamations au titre de la garantie doivent être faites par l'entremise d'un revendeur ou d'un distributeur agréé dans le pays d'achat initial. Ne pas expédier ou envoyer des composants pour une réclamation au titre de la garantie avant d'avoir contacté un revendeur ou un distributeur agréé, car dans certains cas il n'est pas nécessaire de retourner la pièce sous garantie.

**11. INFORMATIONS REQUISES POUR UNE RÉCLAMATION :** Un reçu comportant la date de l'achat et le nom du revendeur agréé auprès duquel l'EGG ou tout autre produit Big Green Egg a été acheté doit accompagner toute réclamation au titre de la garantie, ainsi qu'une description détaillée du problème ou de la pièce défectueuse. Aux fins de la garantie, l'acheteur initial est la personne dont le nom figure sur le reçu obtenu pour l'achat et qui a procédé à l'enregistrement de sa garantie Big Green Egg comme stipulé.

**12. EXPÉDITION ET LIVRAISON :** Big Green Egg n'est pas responsable des frais d'expédition, de livraison, de main-d'œuvre, d'emballage, des taxes d'importation/d'exportation, de la TVA ou de tout autre impôt ou taxe prélevés par suite d'une réclamation au titre de la garantie, d'une intervention d'entretien, d'une réparation ou d'un retour, sauf autorisation écrite de Big Green Egg.

**13. ANNULATION DE LA GARANTIE :** Toute modification ou transformation non autorisée effectuée sur un EGG aura pour conséquence l'annulation de la garantie. Ceci inclut le perçage de trous ou toute modification non autorisée des pièces ; l'utilisation dans l'EGG de pièces autres que des composants authentiques Big Green Egg ; ou l'utilisation d'un quelconque composant interne d'une façon ou à des fins autres que celles auxquelles il est destiné par le fabricant. Toute modification ou substitution d'un quelconque composant interne, y compris la grille de foyer et l'anneau d'espacement, aura pour résultat l'annulation de la Garantie, et Big Green Egg décline expressément toute responsabilité pour tous les dommages directs ou indirects, connexes ou fortuits qui pourraient en résulter. Le fait de verser du liquide allume-feu ou tout autre mélange inflammable sur ou dans un EGG annulera la garantie. Cette pratique est dangereuse et peut entraîner des dommages matériels ou corporels. Veuillez consulter la section Conseils de sécurité sur BigGreenEgg.eu.

**14. RETARD OU DÉFAILLANCE :** Big Green Egg ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque retard ou d'une défaillance dans les prestations fournies par Big Green Egg au titre de la garantie en raison d'un événement ou d'une situation indépendante de la volonté de Big Green Egg, y compris, sans toutefois s'y limiter, les cas de force majeure, les guerres, les restrictions ou limitations gouvernementales, les grèves, les incendies, les inondations, les retards dans les transports ou les pénuries de matière première.

**15. RESTRICTIONS :** Cette garantie limitée n'est pas transférable. Il n'existe aucune autre garantie, explicite ou implicite, à l'exception de celles qui font l'objet spécifique des déclarations de la présente garantie ou de celles éventuellement conférées au titre des droits légitimes qui varient d'État à État et de pays à pays. Big Green Egg n'autorise aucune personne ou aucun représentant à engager ou assumer une quelconque obligation ou responsabilité pour Big Green Egg en relation avec la vente d'un quelconque EGG ou produit Big Green Egg. Les garanties, écrites ou verbales, explicites ou implicites, ne s'appliquent pas à des personnes qui obtiennent le produit d'une quelconque source autre que Big Green Egg ou qu'un revendeur ou distributeur agréé Big Green Egg, ou encore à l'issue d'une campagne de promotion autorisée par Big Green Egg.

L'achat et/ou l'acceptation de la livraison d'un quelconque produit Big Green Egg provenant de revendeurs non agréés ou de revendeurs en ligne annuleront la garantie associée au produit en question. L'unité Big Green Egg n'est pas vendue dans des points de vente discount, des chaînes discount, en ligne ou dans des magasins de commerce électronique, et tout produit acheté auprès d'un quelconque détaillant entrant dans l'une de ces catégories est exclu de la garantie. La liste des revendeurs agréés peut être vérifiée sur le site web BigGreenEgg.eu.

**16. OBLIGATIONS DE BIG GREEN EGG :** La réparation ou le remplacement de pièces de la manière et pour la durée stipulées aux présentes constitue l'exécution de toutes obligations au titre de la garantie et/ou de toutes responsabilités directes et dérivées de Big Green Egg. Le recours exclusif d'un acheteur pour toute violation de la présente garantie ou de toute autre garantie implicite se limite, aux termes des présentes, au remplacement ou à la réparation du composant, expédié à l'acheteur à ses frais.

**17. RESTRICTIONS :** DANS LA LIMITE PRÉVUE PAR LA LOI, TOUTES LES GARANTIES RÉGLEMENTAIRES, IMPLICITES OU EXPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, NE SURVIVRONT PAS À LA PRÉSENTE GARANTIE. LA RESPONSABILITÉ POUR TOUT PRÉJUDICE FORTUIT, PARTICULIER ET CONSÉCUTIF, EST EXCLUE.

Certains États et/ou pays ne permettent pas l'exclusion ou l'imposition de limites concernant les dommages fortuits ou connexes ; il est possible de ce fait que les exclusions ou restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas à votre cas.

**18. ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE :** L'enregistrement de la Garantie peut être effectué sur BigGreenEgg.eu. Le défaut de procéder à l'enregistrement de l'Egg sur BigGreenEgg.eu, ou d'enregistrer votre achat par tout autre moyen qui pourra être mis à votre disposition par Big Green Egg, rendra votre garantie nulle et non avenue. Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez vous procurer un imprimé à renvoyer par courrier postal, veuillez contacter n'importe quel revendeur ou distributeur agréé. Les garanties telles qu'elles sont spécifiées dans les présentes contiennent tous les droits spécifiques dont vous jouissez au titre de la garantie à vie limitée de Big Green Egg. Il est toutefois possible que vous jouissiez d'autres droits qui peuvent varier d'État à État et de pays à pays.

**19. TITRES :** Les titres et intitulés utilisés dans la présente garantie le sont à des fins de commodité uniquement et n'affectent en rien les conditions de la garantie.